

Les biens et les services canadiens fournis par PCAI dans le cadre de ces projets sont accordés sous forme de subvention non-remboursable, sauf dans les cas où ces travaux conduisent le pays bénéficiaire à une découverte commerciale, alors le bénéficiaire s'engage ces travaux conduisent le bénéficiaire s'engage à rembourser les fonds avancés afin de permettre à PCAI de les allouer de nouveau à un pays moins favorisé.

Le processus de sélection des projets est relativement simple. Une requête peut parvenir à PCAI par tout moyen de communication, soit directement ou par le truchement des voies diplomatiques. Ce projet est ensuite évalué techniquement, avant d'être soumis au conseil d'administration où il sera examiné selon les critères suivants:

- le rôle du projet dans la planification au développement du pays en question, y compris les activités et les relations d'aide entre le Canada et ce pays;

- le potentiel géologique de projet;

- les besoins énergétiques du pays y compris l'importance des importations de pétrole et les moyens de substitution disponibles ou possibles;

- la capacité d'absorption du pays par rapport aux services envisagés;

- enfin, l'opportunité d'utiliser dans le cadre du projet des biens et des services d'origine canadienne, dans la mesure de leur disponibilité.

Le CIDO n'a pas l'avantage de l'expérience, puisqu'il est encore en formation et que son conseil des gouverneurs n'a pas encore adopté une politique de sélection des projets. Il est évident toutefois qu'ici encore, la gamme d'activités envisagée est vaste. Le Canada, doté des côtes maritimes les plus longues au monde, donnant sur trois océans, ne peut échapper à sa vocation maritime. Les organismes et instituts spécialisés dans le domaine de la gestion des ressources océaniques au Canada ont acquis une réputation et une crédibilité enviables à l'étranger, notamment dans les domaines scientifiques et techniques. L'atout principal du CIDO sera sa capacité d'apporter aux besoins des pays en développement dans ce secteur une approche intégrée, permettant de réunir les éléments épars et divers de la gestion des ressources maritimes dans un ensemble cohérent et efficace.

En examinant les domaines les plus utiles d'intervention, le CIDO cherchera à:

- mettre en oeuvre et appuyer des démarches innovatrices pour l'exploitation des ressources océaniques des pays en développement, envisagées surtout comme ressources alimentaires.

encourager l'acquisition de connaissances, promouvoir et appuyer, dans la mesure du possible, les activités de recherches appliquées aux diverses disciplines touchant à l'exploration et à l'exploitation des ressources maritimes.

Conclusion

Quelle tendance peut-on déceler de la création par le gouvernement canadien de ces deux nouveaux organismes d'aide au développement? La réponse doit être tirée des motivations qui sous-tendent ces initiatives. D'une part, de décentraliser l'appareil d'aide; d'autre part, d'encourager une plus grande spécialisation sectorielle.

Le budget de l'aide publique au développement, celle financée directe-